

**Communiqué de presse de Nathalie SARRABEZOLLES,
Présidente du Conseil départemental du Finistère**

« Pour une information complète des Finistériennes et Finistériens sur les projets de sectorisation concernant les collèges, il est important d'apporter les éléments de contexte et les lignes directrices qui fondent la politique départementale en matière de vie collégienne et d'aménagement du territoire. Depuis 2004, parmi les nombreuses missions confiées par l'Etat aux Conseils départementaux figure la définition de la carte scolaire. Depuis, le Conseil départemental du Finistère n'a de cesse de construire une prospective et des visions partagées afin d'agir au mieux pour la réussite des collégiennes et des collégiens. Avec l'appui de l'Observatoire de la vie collégienne (outil alimenté par l'agence ADEUPA, partagé par de nombreux partenaires), la politique d'équipement et d'investissement du Conseil départemental dans les collèges s'attache à anticiper au plus juste les capacités d'accueil des élèves et adapter les établissements aux pratiques pédagogiques ainsi qu'aux évolutions démographiques. Ainsi, au cours des dix dernières années, à travers la mise en œuvre des schémas successifs, le Conseil départemental a régulièrement investi et continue d'investir (20 à 25 M€ par an) dans des opérations de rénovation et d'extension de collèges sur le territoire. En ce qui concerne les extensions de capacité, les projections démographiques nous conduisent toutefois aujourd'hui à la plus grande prudence dans les projets d'investissement. En effet, depuis 20 ans, le nombre d'élèves a fortement baissé dans le département (- 2000 à minima). Le nombre de collégiennes et collégiens finistériens devrait rester stable à horizon 2020-2022 (entre 43 500 et 43 700 élèves), et marquer une nouvelle baisse par la suite. Ainsi, si la répartition de la population collégienne évolue dans le département, leur nombre diminue bien globalement. A moins d'une annonce surprise du ministre de l'Education nationale, les moyens d'enseignement n'iront pas en s'accroissant non plus. Ceux accordés aux uns risquent d'être retirés aux autres. Si nous voulons rester justes et équitables avec l'ensemble des élèves du département, c'est donc bien une réflexion à l'échelle du Finistère qu'il nous faut mener. Le Conseil départemental reste pour autant attentif aux dynamiques locales et continuera d'accompagner les nouveaux besoins scolaires sur les territoires. A ce jour, la situation de quatre établissements publics (Plabennec, Landerneau, Pont-l'Abbé et Guipavas) dont les effectifs sont en large progression fait l'objet de toute notre attention. La question d'un nouveau collège à Landerneau, un investissement d'environ 15 millions d'euros sur pour lequel une réserve foncière existe, reste ouverte et sera plus largement discutée dans le cadre de l'élaboration du prochain schéma pluriannuel des collèges.

En attendant, et dans le seul souci d'accueillir dans de bonnes conditions les collégiennes et les collégiens, le Conseil départemental souhaite mener à terme un travail de sectorisation afin d'organiser avec le maximum de souplesse l'affectation des élèves sur ces différents secteurs, intégrant la question des transports scolaires, désormais compétence régionale. En effet, certains collèges proches sont en capacité d'accueillir plus d'élèves. Une première réunion de présentation aux élu.e.s a été organisée et les partenaires, dont les parents d'élèves, informés. Une seconde réunion avec les élu.e.s du territoire est programmée jeudi 16 novembre. Les projets de sectorisation seront soumis à l'avis du Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) le 30 novembre, puis au vote de l'assemblée départementale en janvier prochain. Le Conseil départemental restera évidemment attentif aux observations formulées par ses partenaires locaux d'ici là. Certaines demandes ont d'ailleurs déjà été entendues. Pour que la réponse soit juste et adaptée, il est essentiel que chacun et chacune appréhende globalement le contexte démographique finistérien, se montre responsable au regard de ses compétences, et s'intéresse concrètement aux évolutions proposées pour qu'elles s'inscrivent au mieux dans le fonctionnement des bassins de vie et dans une

continuité des parcours scolaires, sans invective, sans imprécation et en se basant sur des propositions construites, dans l'intérêt de toutes les collégiennes et de tous les collégiens finistériens. C'est ce que nous appliquons à faire au Conseil départemental. »

Nathalie SARRABEZOLLES,

Présidente du Conseil départemental du Finistère

Le 15 novembre 2017